Transports et Mobilité durable Québec

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CISION – Capitale-Nationale et hebdos régionaux

Surveillance par radar photo mobile sur l'autoroute Laurentienne (A-73), dans les deux directions, dans la zone du chantier de reconstruction des ponts d'étagement situés au-dessus de la rue de la Faune

Québec, le 26 juin 2025. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population ainsi que ses partenaires que le chantier de reconstruction des ponts d'étagement de l'autoroute Laurentienne (A-73), au-dessus de la rue de la Faune pourra désormais faire l'objet d'une surveillance par radar photo mobile.

Cette initiative a pour but d'assurer la sécurité des usagers de la route et des travailleurs. En effet, il a été observé qu'en dehors des heures de pointe, certains usagers ne respectaient pas les limites de vitesse. Rappelons que celles-ci sont de 70 ou 80 km/h dans la zone de chantier.

Une signalisation installée en amont en informera les usagers de la route. Le panneau à cet effet reprend, sur fond orange, le pictogramme utilisé ailleurs sur le réseau routier pour annoncer la présence possible d'un radar photo.

Lorsqu'une infraction est décelée par un radar photo, aucun point d'inaptitude n'est porté au dossier du propriétaire du véhicule, mais le montant de l'amende est doublé quand l'infraction est commise dans une zone de travaux routiers.

Les usagers de la route sont invités à consulter la liste des zones de chantiers routiers ciblées par les radars photo sur le Québec 511.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

Facebook

X

Instagram

LinkedIn

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724